

# Des pistes pour réduire les inégalités encore fortes entre hommes et femmes dans la Fonction publique



---

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

---

**Le 5 avril 2017, lors d'une réunion présidée par la Ministre de la Fonction publique, Mme Françoise Descamps-Crosnier a présenté son rapport sur les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes dans la fonction publique intitulé « la force de l'Egalité.**

Ce [rapport](#) documente les inégalités auxquelles sont confrontées les femmes dès la phase de recrutement, et force est de constater qu'elles sont nombreuses !

L'UNSA ne peut que saluer la qualité de ce rapport et regretter qu'il soit présenté si tardivement. En effet, il a été remis au premier ministre le 27 décembre 2016 et sa présentation tardive laisse en suspens la mise en oeuvre éventuelle de ses recommandations.

L'UNSA Fonction Publique avait d'ailleurs préconisé une présentation plus précoce qui aurait permis une concertation sur les mesures lors de la FS Egalité du 16 mars 2017.

Pourtant, des mesures devraient être rapidement priorisées comme **la revalorisation financière des métiers et spécialités féminisées sous-valorisées** à niveau de missions et de contraintes égales.

La question de la mobilité doit également, très vite, faire l'objet d'une analyse visant à rétablir l'équilibre entre mobilité géographique et mobilité fonctionnelle. Pour l'UNSA, une mobilité fonctionnelle doit être considéré de la même façon qu'une mobilité géographique afin de d'éviter de continuer à creuser les inégalités entre hommes et femmes.

De même, afin de ne pas régresser dans la mise en oeuvre de l'accord "égalité professionnelle" de 2013, il semblerait judicieux de conduire une évaluation relative aux effets possibles en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et ce, à tous les niveaux, dans les études d'impact prévues en amont d'une réforme de structure susceptible de se traduire par une évolution des effectifs et notamment des postes à responsabilité.

Toutes les mesures de formation, évaluation des régimes indemnitaires, nominations équilibrées doivent être poursuivies et intensifiées.

Enfin, de nombreuses mesures visant à faciliter la vie quotidienne des jeunes parents sont proposées comme la création de places en crèche.

**Globalement, ce rapport reprend les points d'attention et les propositions que l'UNSA avait formulées lors de son audition y compris sur les mesures qui auraient des impacts sur le niveau des pensions.**

[Lire le rapport complet](#)